

Information importante concernant le traitement d'opérations par carte de crédit

Madame,
Monsieur,

Le mardi 20 avril 2010, les Services aux commerçants TD ont procédé à une mise à niveau du système, qui a eu pour effet de modifier la façon dont les opérations par carte de crédit des clients de Cadillac Fairview ont été traitées.

Par suite de cette mise à niveau, les opérations par carte de crédit traitées par Cadillac Fairview, pour le compte de détenteurs de carte de crédit personnelle, ont été portées à leur compte à titre d'« avance de fonds » au lieu d'opération d'achat. De plus, les clients qui utilisent leur carte de crédit d'entreprise pour effectuer des achats n'ont malheureusement pas pu s'en servir pendant cette période.

Les Services aux commerçants TD ont travaillé à corriger les changements qui ont été apportés, de sorte que toutes les opérations traitées après le 22 avril 2010 soient traitées comme elles l'étaient avant l'apport des changements. Nous avons corrigé les opérations touchées de vos détenteurs de carte de crédit personnelle afin que celles-ci soient bien indiquées comme étant des opérations d'achat. Cependant, veuillez noter que les opérations portées au compte sous forme d'avance de fonds pendant la période visée peuvent avoir été assujetties à des frais additionnels, imputés par la banque émettrice du détenteur de carte. Malheureusement, les Services aux commerçants TD ne sont pas en mesure de contrepasser ces frais, et tous les clients touchés devront communiquer directement avec leur émetteur de carte afin de demander la contrepassation de ces frais d'opération.

Nous sommes sincèrement désolés des inconvénients que cette situation a pu vous causer, à vous et à vos clients.

Si vous avez des questions, surtout n'hésitez pas à communiquer avec moi, par téléphone, au 416-307-7589, ou par courriel, à maggie.hook@td.com.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Maggie Hook
Directrice des relations-clients
Services aux commerçants TD